les déchets

Je me pose. les bonnes questions

Économie

- Combien me coûtent chaque année la collecte et l'élimination de mes déchets ?
- Pourquoi l'élimination des déchets coûte-t-elle de plus en plus chère ?

Social

- Suite aux « grands nettoyages de printemps », ne pourrais-je pas donner les objets inutiles plutôt que de les jeter ?
- Ai-je bien conscience que le recyclage des déchets est créateur d'emplois et plus particulièrement d'emplois d'insertion ?

Environnement

- Combien de temps faut-il à un mégot pour se dégrader dans la nature ?
- A combien j'estime le volume et le tonnage de déchets que je produis chaque année ?

Ce qu'il faut savoir !

Chaque français produit plus d'un kilogramme de déchets ménagers par jour.

A l'échelle de la Lorraine, cela représente plus d'un million de tonnes de déchets par an.

La production de déchets par habitant augmente chaque année. Elle a presque doublé depuis les années 60. La société de consommation, la durée de vie réduite des produits et le suremballage y sont pour beaucoup.

Evolution du kg/hab./an d'O.M. au sens large[1] (moyenne sur la France) **:**

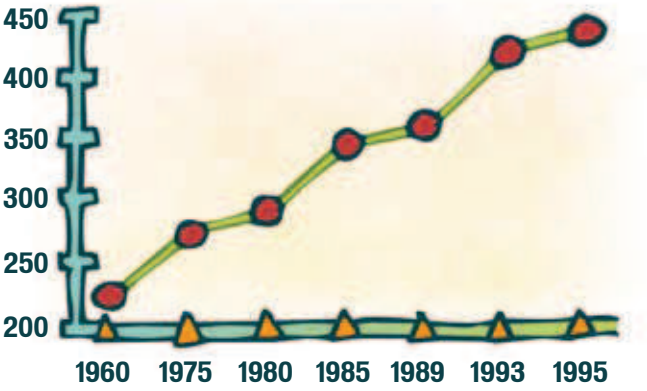

Source : ADEME - Atlas des déchets en France - Mars 1998

(1) Comprend une partie de déchets des artisans commerçants collectés dans le cadre du service public d'élimination des ordures ménagères

Et pourtant, face à l'augmentation de cette production, les solutions d'élimination sont de plus en plus difficiles à mettre en œuvre. La réglementation européenne a interdit la mise en décharge des ordures ménagères brutes et la majeure partie de la population est hostile à la construction ou à l'extension d'équipements d'élimination des déchets comme les décharges ou les incinérateurs.

Il est donc urgent d'agir ! Nous devons absolument réduire notre production de déchets. Nous avons également un rôle important à jouer en matière de tri à la source car il conditionne l'élimination des déchets dans de bonnes conditions ainsi que leur recyclage.

les déchets

La réduction à la source de la production de déchets :

La meilleure façon de réduire le volume de notre poubelle est tout naturellement d'éviter de produire des déchets.

Pensons aux déchets au moment de nos achats

C'est au moment même de notre achat que nous pouvons éviter de choisir des produits qui rapidement viendront augmenter le volume de déchets. La rubrique « les achats » de ce guide présente les éléments à connaître et à prendre en compte pour effectuer les bons choix.

La présentation, la composition et la qualité des produits et objets sont autant d'indicateurs qui guident nos choix mais n'oublions pas que c'est principalement au moment des achats que nous remplissons notre poubelle !

Le "dernier cri" produit des déchets

La société de consommation dans laquelle nous vivons invite constamment à produire plus de déchets en présentant des produits sans cesse en évolution et en incitant au renouvellement (comme avec le matériel informatique, l'électroménager, les jouets...). La majorité de la population sur la planète ne peut s'offrir les avancées technologiques dernier cri et privilégie l'achat de matériels durables et réparables. Nous devrions suivre cet exemple pour jeter moins !

Refuser la publicité

Une autre solution pour produire moins de déchets consiste à refuser les prospectus publicitaires glissés dans nos boites aux lettres. Chaque année, 18 milliards d'imprimés sans adresse sont distribués en France. Ils représentent un million de tonnes soit environ 40 kg de papiers dans chaque boite aux lettres et coûtent 110 millions d'euros par an en collecte et retraitement !

Faire du compost

Le compost permet de valoriser l'ensemble des déchets putrescibles que nous produisons et leur évite ainsi d'alourdir notre sac poubelle. C'est un excellent produit pour fertiliser les plantations et le jardin.
Pour faire du compost, il suffit de disposer d'un jardin (même de taille modeste), de trier à la source les déchets biodégradables, de les mettre en tas ou en bac tout en veillant à les mélanger régulièrement et d'apporter eau et oxygène indispensables à la vie de microorganismes. Ces derniers vont alors transformer la matière organique contenue dans les déchets en compost.

Pour réussir un compost, il est nécessaire de privilégier certains déchets et d'en éviter d'autres.

Déchets faciles à composter :

- Déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, restes de viandes, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés,...
- Déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes,...
- Déchets de maison : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, plantes d'intérieur,...

Déchets difficiles à composter
(à domicile sans équipement spécifique et précaution particulière) :

- Déchets ligneux : tailles d'arbres, branches,...
- Déchets particuliers : os, noyaux, trognons de choux, graines de tomates et de potirons.
- Plantes grasses ou à cuticules épaisses.

Pour produire un compost de qualité plus rapidement, il faut mélanger :

- des déchets carbonés avec des déchets azotés,
- des déchets humides avec des déchets secs,
- des déchets grossiers avec des déchets fins.

Déchets carbonés	Déchets azotés	Déchets humides	Déchets secs	Déchets grossiers	Déchets fins
Tailles, branches, paille, écorces, feuilles mortes, sciure, copeaux, herbes sèches, papiers, cartons,... Seuls, ces déchets se compostent très lentement	Déchets de cuisine, tontes de gazon, pousses vertes,... Ces déchets se dégradent très rapidement et ont tendance à pourrir	Gazon, déchets de cuisine,... Ces déchets se tassent facilement et s'asphyxient en générant des écoulements et des odeurs désagréables	Branches, paille, papiers, sciure,... Ces déchets ne peuvent pas se composter seuls	Tailles, déchets ligneux,... L'accumulation de ces déchets provoque des vides dans le compost qui peuvent entraîner un assèchement des déchets	Déchets de cuisine, tontes de gazon,... Ces déchets se tassent facilement et empêchent l'air de passer

les déchets

Le tri des déchets

Le tri est le premier maillon de la chaîne d'élimination des déchets.

De la qualité du tri dépendent la qualité et la quantité de déchets pouvant être recyclés.

La manière la plus noble et surtout la plus respectueuse de l'environnement d'éliminer nos déchets est de les confier à des filières de recyclage. Le recyclage leur permet de devenir de nouvelles matières premières, d'économiser l'énergie (il faut par exemple beaucoup moins d'énergie pour fabriquer du verre à partir de verre recyclé qu'à partir de ressources naturelles) et de préserver les ressources naturelles de la planète.

Il existe trois grandes filières d'élimination des déchets :

- la valorisation matière (recyclage, réemploi, rénovation),
- les traitements thermiques (en incinérateur) et physico-chimiques (dans des installations spécialisées),
- l'enfouissement en centre de stockage (décharge).

Les familles de déchets

Pour bien trier, il faut savoir reconnaître et classer les déchets en différentes catégories.
Hormis les déchets encombrants, trop volumineux pour entrer dans la poubelle (matelas, gros électroménager, mobilier...), **il existe différentes familles de déchets :**

- les déchets biodégradables (restes de nourriture, déchets de jardin...),
- les papiers (sacs et papiers d'emballage, journaux et magazines, enveloppes, livres, papiers peints...),
- les cartons (paquets et boites d'emballage, cartons ondulés, cartes postales, rouleaux de papier, calendriers...),
- les déchets complexes, composés de différents matériaux (briques alimentaires et autres emballages...),
- les textiles (filets de fruits et légumes, vêtements usagés en fibres naturelles ou synthétiques...),
- les déchets sanitaires (couches-culottes, serviettes hygiéniques, mouchoirs en papier...),

- les plastiques (sacs plastiques, bouteilles d'eau, flacons, boites, stylos, brosses à dents, tube de dentifrice, cassettes audio vidéo...),
- les verres (bouteilles de vin, flacons, bocaux...),
- les métaux (boîtes de boisson, couvercles de pots, boîtes de conserve, pièces de vélo ou de voiture, visserie...),
- les déchets combustibles divers (emballages en bois, planches, cuirs, caoutchouc...),
- les déchets incombustibles divers (terres et gravats, céramiques, faïences, porcelaines, briques, plâtres, pots de fleurs...),
- les déchets dangereux (peintures, encres, vernis, solvants, produits chimiques, pesticides, tubes fluorescents, piles, aérosols, seringues et médicaments, filtres à huile...).

Voici la proportion de ces différentes familles dans notre poubelle :

Catégories de déchets	Kg / hab. / an	% du poids
Déchets biodégradables	124,1	28,6
Papiers	69,9	16,1
Cartons	40,4	9,3
Complexes	6,1	1,4
Textiles	11,3	2,6
Textiles sanitaires	13,5	3,1
Plastiques	48,2	11,1
Combustibles non classés	14,3	3,3
Verres	56,9	13,1
Métaux	17,8	4,1
Incombustibles non classés	29,5	6,8
Total	**434,0**	**100**

Source : Observatoire ADEME (ITOMA 1996 & Campagne nationale 1993 de caractérisation des ordures ménagères)

Comment bien trier les déchets ?

Inutile de trier les déchets en 12 familles avec 12 poubelles !
Il faut trier en fonction des possibilités offertes par la collectivité (commune, communauté de communes ou agglomération) et le service de ramassage d'ordures ménagères.

Dans la pratique, les collectivités offrent couramment des solutions de collecte pour les déchets suivants :

- les papiers,
- les cartons,
- les métaux,
- les textiles,
- les verres,
- les déchets organiques susceptibles d'être compostés à domicile,
- les déchets dangereux.

Ces déchets représentent à eux seuls près des 3/4 de notre poubelle, la majeure partie d'entre eux se recycle et il est très facile de les trier !

les déchets

Les clés de l'élimination des déchets dans le respect de l'environnement :

Le tri préalable des déchets en différentes catégories permet de les éliminer dans le respect de l'environnement.
Nos déchets ne finissent pas tous au même endroit lorsqu'ils sont collectés à domicile ou lorsque nous les apportons dans un endroit approprié (borne d'apport volontaire, déchetterie...). Bien au contraire, ils suivent une filière d'élimination propre à leur catégorie et leurs caractéristiques.

Les différentes étapes de l'élimination des déchets

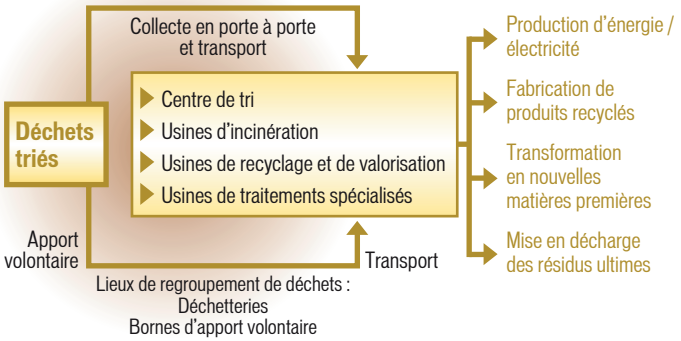

Ne pas jeter ou abandonner les déchets dans la nature doit devenir pour tous un réflexe naturel. Nous devons éduquer nos enfants en ce sens dès leur plus jeune âge.

La longue vie des déchets abandonnés dans la nature

Participer à la collecte sélective des déchets

La collecte sélective permet d'augmenter la quantité de déchets recyclés. De nombreuses collectivités lorraines l'ont mise en place avec succès et de plus en plus de personnes y participent.

Nous devons tous nous y mettre !

Concrètement, la collecte sélective, c'est :

- la prise en charge à domicile par camion benne des déchets triés (soit en sacs contenant une ou plusieurs catégories de déchets recyclables, soit en bacs munis de compartiments spécifiques aux différentes catégories triées). Il s'agit principalement des emballages métalliques, des bouteilles plastiques, des papiers et cartons,
- la mise à disposition en différents lieux de la commune de bornes d'apport volontaire. Il s'agit principalement de conteneurs recueillant les emballages en verre, les papiers cartons, les bouteilles plastiques, les vêtements.

Le recyclage, c'est cela

Avec...	On fait
19 000 boites de conserve	Une voiture
1 000 boites de boisson	Une machine à laver
670 canettes de boisson	Un vélo
1 300 boites boisson	Une tondeuse à gazon
15 bouteilles plastique	Un gilet polaire
3 bouteilles plastique	Un tee shirt
3 400 bouteilles de lait	Un banc public de 100 kg

Apporter les déchets à la déchetterie

La déchetterie est un équipement qui connaît un succès grandissant. On en compte environ 150 en Lorraine soit une population desservie à plus de 80 % à l'échelle de la région.
Ce sont des équipements clôturés et gardiennés où les déchets peuvent être apportés déjà triés en les répartissant dans des bennes spécifiques.
Les déchetteries conviennent idéalement aux déchets produits occasionnellement et en grande quantité et aux déchets encombrants qui ne peuvent être ramassés par une collecte en porte-à-porte.

En fonction du secteur géographique et des filières disponibles pour l'élimination des déchets, les déchetteries offrent plusieurs bennes pour :

- les déchets verts,
- le bois,
- les déblais et gravats encore appelés « matériaux inertes »,
- et éventuellement le tout venant non incinérable.
- les papiers cartons,
- les métaux,
- les déchets incinérables,

les déchets

Les déchetteries peuvent également disposer d'équipements complémentaires :

- local ou armoire à déchets dangereux,
- conteneur pour les pneus,
- conteneur pour les tissus et textiles,
- conteneur pour les flaconnages plastiques,
- conteneur pour l'huile de friture,
- conteneur pour l'huile de vidange et les filtres à huile,
- conteneur pour les verres,
- lieu de stockage pour l'électroménager (téléviseur, frigo, congélateur...),
- fût pour les piles usagées.

La déchetterie est là pour rendre service, alors servons-nous en !

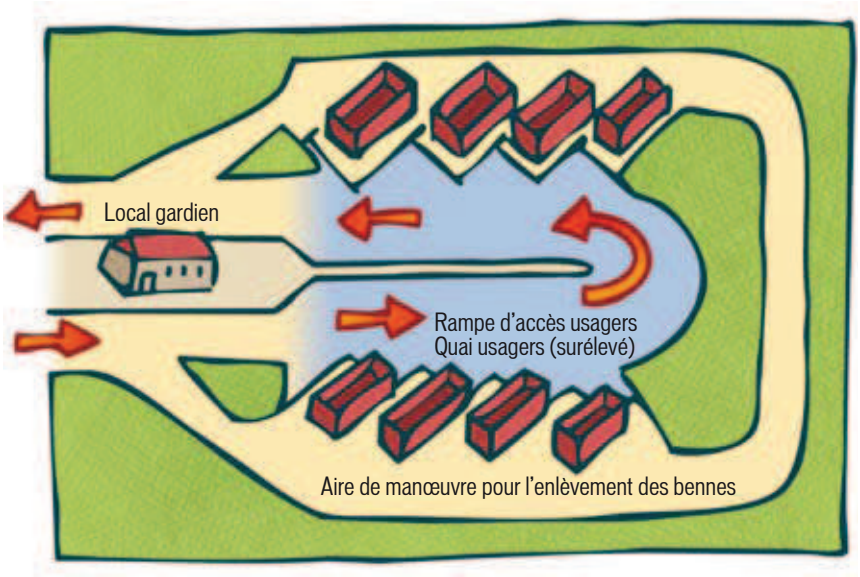

Des filières pour éliminer nos déchets

Le schéma ci-dessous présente les filières d'élimination les mieux adaptées aux différentes catégories de déchets. Nous devons faire en sorte que nos déchets empruntent ces filières afin de générer le moins d'impact possible sur l'environnement et recycler tout ce qui peut l'être.

		ENLÈVEMENT	LIEUX DE TRAITEMENT	PRODUITS FINAUX
DÉCHETS RECYCLABLES	**Déchets putrescibles**	• Apport en déchetterie • Compostage à domicile	• Unité industrielle de compostage • Composteur individuel	• Compost
	Papiers et cartons	• Collecte à domicile en sacs ou bacs recyclables • Bornes d'apport volontaire	• Centres de tri, puis cartonneries et papeteries	• Papiers journeaux et cartons recyclés
	Textiles	• Bornes d'apport volontaire • Apport en déchetterie • Don à des œuvres caritatives	• Centres de tri des textiles	• Textiles réemployés ou recyclés
	Plastiques recyclables	• Bornes d'apport volontaire • Collecte à domicile en sacs ou bacs recyclables	• Centres de tri / granulation puis usines de recyclage	• Produits plastiques recyclés (tuyaux, gaines téléphoniques, pull-over...)
	Métaux	• Collecte à domicile en sacs ou bacs recyclables • Apport en déchetterie (pour les gros objets)	• Centres de tri puis usines de recyclage (aciéries, fonderies, affineurs...)	• Métaux recyclés • Produits rénovés et réemployés
	Verres	• Bornes d'apport volontaire	• Centres de tri puis usines de recyclage (verreries)	• Verres recyclés
	Encombrants	• Collecte occasionnelle à domicile • Apport en déchetterie • Don à des œuvres caritatives (mobiliers, matelas, gros électroménager...)	• Usines de démontage, de recyclage ou de rénovation	• Produits rénovés et réemployés • Produits recyclés
DÉCHETS NON RECYCLABLES	**Déchets sanitaires**	• Collecte à domicile en sacs classiques tout venant	• Usine d'incinération avec récupération d'énergie	• Énergie, électricité, mâchefers (recyclés en travaux publics ou mis en décharge), résidus de fumées d'incinération mis en décharge pour déchets dangereux
	Déchets combustibles divers			
	Plastiques non recyclables			
	Déchets incombustibles	• Apport en déchetterie	• Centre de tri pour déchets inertes	• Produits recyclés en travaux publics • Déchets mis en décharge pour déchets inertes
	Déchets spéciaux	• Collecte occasionnelle en porte à porte • Apport en déchetterie	• Usines de traitement spécialisées pour les déchets dangereux	• Énergie et déchets stockés en décharge pour déchets dangereux

Alors maintenant, j'agis en écocitoyen

Je réduis le volume de ma poubelle

Gestes concrets

- Je refuse les prospectus, publicités, magazines et journaux gratuits qui envahissent ma boite aux lettres. Pour cela, il me suffit d'apposer un autocollant « STOP PUB » en le réalisant moi-même ou en le commandant sur Internet (sites www.antipub.net ou encore www.universnature.copm/stp-pub/).
  En cas de non respect de l'autocollant, il est possible de signaler mon refus par courrier, pour tout prospectus et publicités non nominatifs, auprès des 2 sociétés françaises suivantes (3/4 du marché de la distribution) :
  • La poste auprès de votre bureau distributeur avec copie à :
  La poste - 4, quai du Point du jour
  92100 BOULOGNE - BILLANCOURT Cedex
  • Adrexo - Domaine de Collongue Saint-Marc Jaumegarde
  13627 AIX EN PROVENCE Cedex 1
  Pour les prospectus et publicités nominatifs, il est possible de demander mon inscription gratuite sur la liste ROBINSON - STOP PUBLICITE en écrivant à Union Française du Marketing direct - Liste stop publicité, 60 rue de la Boétie - 75008 PARIS.

- Je me passe des annuaires et catalogues papiers. A raison d'un kilo l'exemplaire, les pages jaunes, les pages blanches et les exemplaires « printemps - été » et « automne - hiver » des catalogues de vente par correspondance représentent au moins 4 kilos qui finissent tous les ans à la poubelle. La consultation des annuaires électroniques ne produit pas de papier et doit être privilégiée systématiquement :
  - www.pagesjaunes.fr et www.pagesblanches.fr pour la recherche d'un numéro de téléphone à partir d'un nom
  - et www.infobel.fr et sa rubrique « recherche par numéro » pour retrouver gratuitement un correspondant à partir de son numéro de téléphone (recherche inversée).

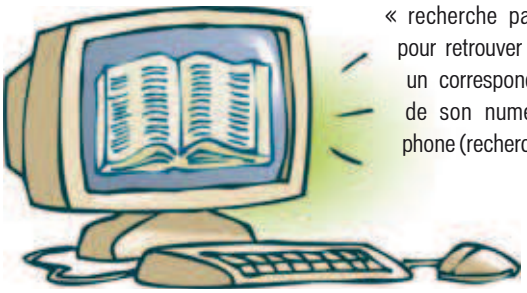

Je réalise mon propre compost

Gestes concrets

- Je choisis la méthode de compostage qui me convient. Il en existe deux : le compostage en tas ou le compostage en bac (appelé composteur).

- Les avantages du compostage en tas sont : peu de temps à y consacrer, un arrosage naturel par la pluie, une bonne aération naturelle. Ses inconvénients sont : un tas à la merci des animaux, l'exposition des déchets aux aléas climatiques qui peuvent ralentir la formation du compost (8 mois à un an en moyenne), l'encombrement important.

- Les avantages du compostage en bac (composteur) sont la mise à l'abri des aléas climatiques et des animaux, une production rapide de compost (4 à 5 mois en moyenne). Ses inconvénients sont une surveillance très régulière avec mélange et humidification (arrosage) du compost, un volume limité de production.

- Pour réaliser un compostage en bac, des composteurs sont vendus dans la plupart des jardineries, magasins de bricolage ou encore grandes surfaces. Ils sont parfois proposés par les mairies, communautés de communes ou agglomérations dans le cadre d'opérations ponctuelles. Je choisis un composteur portant la marque NF ENVIRONNEMENT (liste disponible auprès de l'AFNOR au 01-42-91-59-26).

- Pour réaliser un compostage à même le sol, je facilite la colonisation et la transformation des déchets par les microorganismes et les auxiliaires du compostage (vers de terre, insectes,...). Afin de débuter le compostage, je pense à mélanger les premiers déchets avec de la terre ou du terreau afin de faciliter le processus. Je protège le compost à l'aide de paille, de branchages ou d'une bâche imperméable à l'eau mais perméable à l'air afin d'éviter son assèchement au vent ou au soleil et une trop forte humidification par les précipitations.

- Si je décide de ne pas faire de compost, je rapporte mes déchets saisonniers produits en grande quantité (tontes de gazon et déchets d'élagage) à la déchetterie. Mes déchets seront dirigés vers une plateforme de compostage dont le rôle est de réaliser du compost à grande échelle.

les déchets

Je trie mes déchets

Gestes concrets

- Je commence par me renseigner auprès de la mairie sur les déchets pouvant faire l'objet d'un tri et la fourniture éventuelle de contenants pour effectuer le tri (sacs, poubelles, bacs). Des conseils peuvent être apportés par les ambassadeurs du tri en place dans de nombreuses collectivités. Des guides du tri sont bien souvent édités par les mairies et les bulletins municipaux rappellent régulièrement les règles et consignes de tri.

- J'adapte ma cuisine (lieu principal de production de déchets) au tri que je souhaite mettre en place. Je réserve un espace suffisant sous l'évier pour une poubelle traditionnelle et pour plusieurs réceptacles de tri correspondant aux catégories de déchets produits le plus souvent (verres, papiers, métaux...). Je stocke dans le garage, à la cave ou sur le balcon les autres catégories triées que je produis moins souvent ou plus encombrants (textiles, cartons) et dans un endroit sécurisé et aéré mes déchets spéciaux.

- Contrairement à une idée reçue, je ne rince pas les emballages en verre ou en métal ayant contenu de la nourriture pour pouvoir les recycler. Je me contente de les racler, ce qui est efficace et permet de faire l'économie de l'eau de rinçage.

- Si j'ai un doute sur la composition d'un déchet ou que j'hésite sur sa catégorie d'appartenance, je le place dans la poubelle traditionnelle. J'évite ainsi tout risque d'erreur de tri !

- La catégorie la plus importante à trier est celle des déchets dangereux. Leur présence dans la poubelle tout venant ou dans les réceptacles de tri perturbe considérablement les filières de recyclage ou d'élimination et représente un danger pour la santé et l'environnement. Je dois absolument trier mes déchets dangereux et les éliminer dans des filières spécialisées.

- Le plus souvent, seuls les déchets plastiques de type bouteilles, bidons ou flacons sont acceptés dans le cadre de la collecte sélective des communes. Par contre, les sacs plastiques, les pots de yaourts, les films plastiques, les barquettes de produits alimentaires, bien que recyclables, doivent être jetés dans la poubelle traditionnelle : leur intégration dans un circuit de collecte sélective n'est la plupart du temps, pas économiquement envisageable.

Je participe à la collecte sélective des déchets

Le recyclage des déchets est une nécessité. Il évite la mise en décharge et l'incinération des déchets.
Les déchets deviennent des matières premières entrant dans la fabrication de nouveaux produits permettant ainsi d'économiser les ressources naturelles de notre planète.

Le recyclage est également créateur d'emploi (rippeurs, opérateurs de tri, chauffeurs routiers...)

Gestes concrets

- Je commence par me renseigner auprès de la mairie sur la nature de la collecte sélective en place et les horaires de ramassage. Je sais ainsi quelles sont les catégories de déchets prises en charge à domicile (et comment les présenter à la collecte) et quelles sont les catégories à déposer dans les bornes d'apport volontaire (et leur localisation). Je demande conseil à mes voisins si ces derniers pratiquent déjà la collecte sélective.

- Je respecte les jours de la collecte des déchets recyclables qui n'a pas forcément lieu le même jour que celle des déchets non recyclables ! Une collecte simultanée des déchets recyclables et non recyclables ne veut cependant pas dire que les déchets sont mélangés et qu'il ne sert à rien de trier. Les camions de collecte disposent de plusieurs compartiments permettant de préserver le tri effectué.

- Si mes sacs ou bacs recyclables n'ont pas été ramassés par le camion de collecte sélective, je revois les consignes de tri et je présente à nouveau mes déchets triés.

les déchets

- J'accepte l'idée que même avec la mise en place d'une collecte sélective des déchets et mes efforts de tri à la source, l'élimination des déchets peut me coûter plus cher ! Les coûts de mise en décharge des déchets ultimes (ceux ne pouvant plus être recyclés ou incinérés) sont de plus en plus élevés et la mise en place de filières de recyclage engendre des emplois et des investissements qu'il faut bien financer. La mise aux normes des usines d'incinération d'ordures ménagères est très coûteuse et elle se répercute sur les coûts de collecte.

- Je respecte les rippeurs en leur confiant mes déchets uniquement en bacs ou en sacs (afin de faciliter leur prise en charge). Avec un tri efficace, je facilite le travail des personnels tout au long des filières d'élimination et je leur évite des accidents.

- Je choisis des bornes d'apport volontaire proches de l'école ou de mon supermarché. Cela me permet de participer à la collecte sélective tout en déposant mes enfants ou en faisant mes courses sans avoir à sortir ma voiture inutilement.

- Je fais participer mes enfants le plus tôt possible à la collecte sélective, ils seront vite convaincus et prendrons plaisir à trier puis jeter les emballages en verre dans la borne d'apport volontaire prévue à cet effet.

J'élimine mes déchets dans le respect de l'environnement

Gestes concrets

- Je me renseigne auprès de la mairie pour connaître la déchetterie la plus proche, ses horaires d'ouverture et les conditions d'acceptation des déchets. Je me rends sur place afin de juger des bennes et équipements à disposition pour effectuer un tri à la source adapté. En cas de doute, je demande au gardien de la déchetterie de m'expliquer quels déchets vont dans quelles bennes avec des exemples précis.

© Jacqueline TRICHARD pour SOMERGIE (Metz)

- Si je ne pratique pas le compostage, je rapporte mes déchets verts (tontes de gazon et déchets d'élagage) à la déchetterie qui les destinera à une filière de compostage. Le brûlage des déchets verts est interdit et puni par la loi.

- Je ne me débarrasse pas de mes déblais et gravats dans la nature car de tels actes sont assimilables à de la mise en décharge sauvage, interdits et punis par la loi. Je les apporte à la déchetterie et ils serviront de remblais ou de sous couche dans la construction routière.

- Je rapporte systématiquement mes déchets dangereux à la déchetterie. Je les garde dans leur récipient d'origine, sans les mélanger entre eux et je les donne au gardien en lui montrant les critères de danger présents sur l'emballage. La seule exception concerne les médicaments périmés ou inutilisés à rapporter chez les pharmaciens participant à l'opération Cyclamed chargée de leur valorisation.

- Je me renseigne auprès de la mairie pour connaître les dates de collecte annuelle des déchets encombrants ou je les apporte à la déchetterie. Concernant les appareils électroménagers, je les confie à des structures spécialisées dans la rénovation et la réparation de ce type de matériel (ENVIE, EMMAÜS...). Ils trouveront une nouvelle vie et permettront aux foyers les plus démunis de s'équiper à moindre frais.

- Je donne systématiquement mes objets encore en bon état aux œuvres caritatives (mobiliers, appareils électroménagers, vaisselles, vêtements, bicyclettes, jouets...).

les déchets

Pour aller plus loin...

Je prolonge mes bonnes habitudes sur le lieu de travail, en vacances ou lors des loisirs :

Si nous avons pris de bonnes habitudes en matière de réduction à la source, de tri et d'élimination de nos déchets dans le respect de l'environnement, nous pouvons prolonger cette démarche sur notre lieu de travail, en vacances ou lors de nos loisirs.

Gestes concrets

- Je pense à réduire à la source la production de déchets sur mon lieu de travail. Je garde les feuilles imprimées sur une seule face pour m'en servir comme papiers de brouillon. J'incite mes sous-traitants et fournisseurs à diminuer ou à reprendre leurs emballages. J'aurai ainsi moins de déchets à gérer et mon entreprise réalisera des économies sur les coûts d'élimination de déchets. Partout où cela est possible, je fais la chasse au gaspillage : le recyclage en interne des chutes de production et le réemploi du matériel permettent de consommer moins de matières premières et d'avoir des quantités réduites de déchets à éliminer.

- Je mets en place un tri à la source des déchets sur mon lieu de travail. La collecte sélective des papiers est relativement facile à mettre en place sous réserve d'équiper, à titre d'exemple, les bureaux administratifs en corbeilles spécifiques pour le papier. Il est relativement facile d'initier la collecte de déchets dangereux comme les piles usagées ou les cartouches d'imprimantes vides. Les piles peuvent être rapportées à la déchetterie ou dans l'un des 3500 points de collecte gratuite « côté pile » en Lorraine et de nombreux prestataires de services proposent une collecte gratuite voire rémunérée des cartouches d'imprimantes. Pour toutes recherches concernant la mise en place de filières d'élimination de déchets en Lorraine, il est possible de consulter le site Internet de l'AREL (www.arel.asso.fr à sa rubrique « annuaire des prestataires déchets ») afin d'identifier les prestataires de services compétents.

- J'adopte également des attitudes douces et responsables lors de mes loisirs et en vacances. Je ne jette aucun déchet hors des conteneurs et poubelles prévues à cet effet. S'il n'y en a pas, je prends soin d'emballer tous mes déchets pour les ramener et les trier à mon domicile avant de les éliminer.

- En promenade ou en randonnée, je respecte la flore en restant sur les chemins balisés et je ne cueille en aucun cas les végétaux. Je respecte la faune en ne jetant aucun déchet même alimentaire et biodégradable.

Je me documente pour plus de renseignements :

L'ADEME édite de nombreux guides sur les déchets. La plupart d'entre eux sont téléchargeables sur son site Internet **www.ademe.fr** à sa rubrique particuliers :

- Les déchets des ménages « des traitements sur mesure » pour chaque catégorie de déchets .
- Les encombrants « bon débarras ».
- Les déchets dangereux des ménages « limiter les risques, c'est possible ».
- Le compostage individuel « agir au quotidien, c'est agir pour l'environnement ».

De nombreuses brochures, guides et journaux du tri édités par les collectivités apportent des informations utiles sur les déchets de même que la consultation régulière de sites Internet.

Je prends conscience par une visite :

La visite d'équipements ou d'entreprises intervenant dans l'élimination des déchets permet de visualiser les techniques mises en œuvre, l'importance des volumes traités et les filières empruntées par les déchets.

Rien de tel que la visite :

- d'un centre de tri,
- d'une usine de recyclage (pour métaux, verres, plastiques,...),
- d'une unité de compostage,
- d'une usine d'incinération d'ordures ménagères,
- d'un centre de stockage (décharge) pour déchets ménagers ou déchets dangereux.

L'AREL présente sur son site Internet (www.arel.asso.fr) un répertoire des prestataires de collecte et d'élimination des déchets en Lorraine. Certains d'entre eux organisent des visites régulières de leurs équipements et de leurs installations.

Je suis un citoyen participatif :

Pour satisfaire la curiosité ou pour participer aux débats sur les déchets, il est possible d'assister aux différentes réunions publiques ou encore de devenir membre des commissions environnement / déchets de la commune (ou d'une structure intercommunale).

Je me pose les bonnes questions

Économie

- Quelle est ma consommation annuelle d'eau en m^3 et quel est le montant de ma facture ? Quelle économie représenterait pour moi l'utilisation de l'eau de pluie pour arroser le jardin ?
- Quand j'achète un lave-linge ou un lave-vaisselle, est ce que je pense systématiquement à comparer et évaluer leur consommation d'eau avant de faire le bon choix ?

Social

- Combien de milliards d'habitants sur la planète n'ont pas accès régulièrement à une eau potable ?
- L'eau peut-elle devenir une source de conflit entre ses différents utilisateurs ? Une meilleure gestion de la ressource en eau ne passe-t-elle pas par une solidarité entre les différents utilisateurs ?

Environnement

- L'eau est-elle une ressource menacée ? Combien de temps reste-t-il aux glaciers des Alpes ou à la mer d'Aral avant de disparaître complètement ?
- Où finissent mes eaux usées et quels traitements subissent-elles avant de rejoindre le milieu naturel ?

Le cycle de l'eau

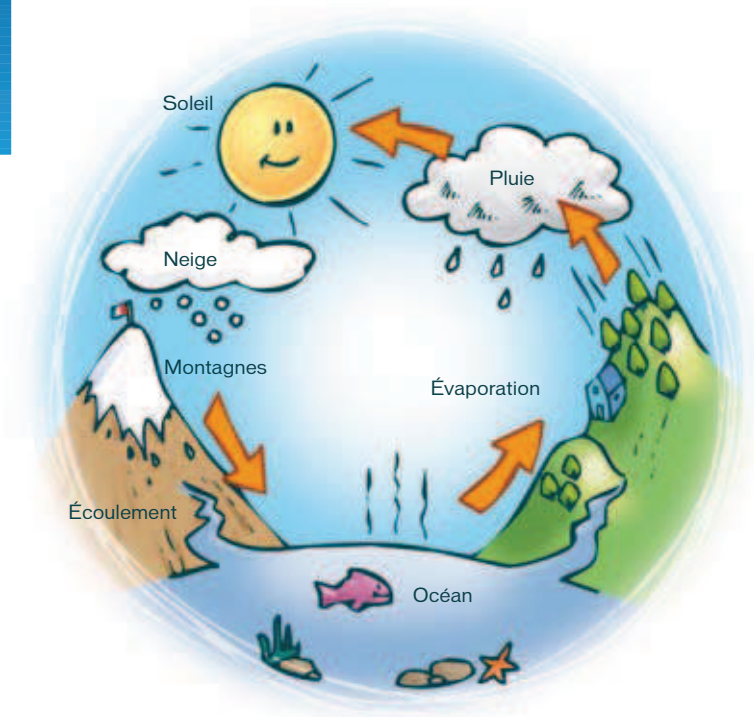

Ce qu'il faut savoir !

L'eau est une ressource exceptionnelle qui fait la spécificité de notre planète et y permet la vie. En recouvrant 70 % de la surface du globe, on pourrait croire que l'eau potable est abondante et pourtant 97,5 % de cette eau est salée ou impropre à la consommation humaine !

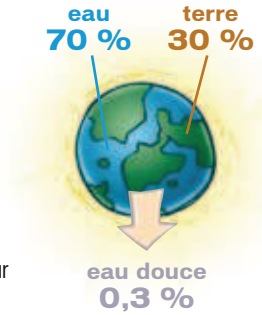

Si l'on retire encore la quantité d'eau gelée aux 2 pôles, il ne reste plus que 0,3 % d'eau douce sur la planète mobilisable pour les usages humains.

L'eau potable est donc une ressource très limitée !

Elle se compose des cours d'eau, des lacs et des nappes souterraines. Cette ressource d'eau potable est en perpétuel équilibre et en perpétuel renouvellement : c'est le cycle de l'eau.

L'eau, évaporée des océans ou évapotranspirée par les êtres vivants (animaux et végétaux) se condense dans les nuages. Le vent les pousse et les fait se déverser sous forme de pluie et de neige qui alimentent ensuite les rivières, les lacs et les fleuves (eau superficielle) et les nappes (eau souterraine) et ainsi de suite...

L'eau que nous consommons pour nos propres besoins est captée dans les eaux superficielles ou souterraines et les eaux usées et polluées que nous rejetons (après épuration éventuelle) regagnent le milieu naturel. Ainsi, nous intervenons de façon directe dans ce cycle de l'eau.

La production et la consommation d'eau potable

L'eau potable est une ressource inégalement répartie et sa consommation est très variable d'un pays à un autre. Si chaque français en consomme habituellement 150 l/j, les habitants de certains pays aux ressources extrêmement limitées en consomment à peine 20 l/j chacun !

Pour produire de l'eau potable, il faut lui faire subir de multiples traitements. L'eau est tout d'abord prélevée dans les ressources superficielles (rivières, lacs) ou souterraines (nappes, sources) puis dirigée vers une usine de traitement. Dans cette usine, l'eau est décantée, filtrée puis désinfectée pour être transformée en eau potable.
Elle est ensuite transportée pour être stockée dans des réservoirs qui alimentent tout un réseau de canalisations au bout duquel se trouve notre robinet.

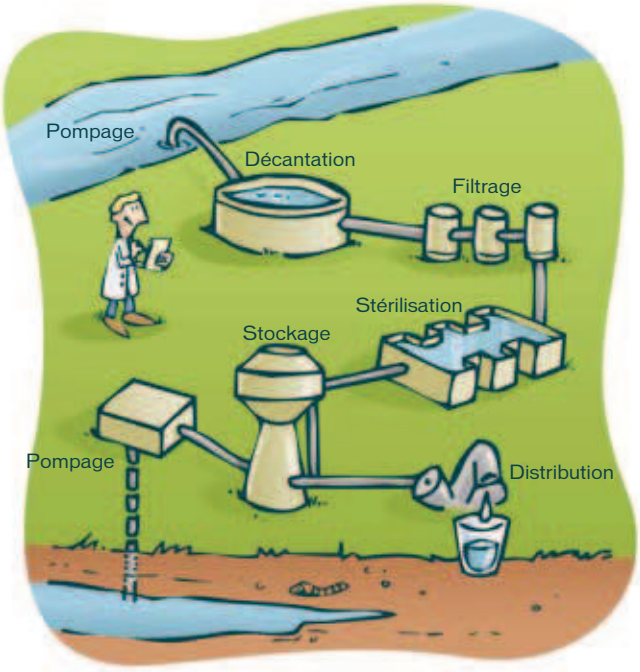

L'eau potable est donc une denrée rare et précieuse qui a subi des traitements plus ou moins poussés avant de parvenir à notre robinet. C'est pour cela qu'elle a un coût (environ 3 €/m^3) et qu'il ne faut pas la gaspiller !

Pour bien fixer les idées, voici quelques ordres de grandeur de consommations d'eau et de coûts associés :

A raison de 150 l d'eau / j / personne, la consommation annuelle d'un ménage de 4 personnes est d'environ 219 m^3 soit près de 657 €/an. La majorité de cette consommation est représentée par les usages ci-dessous. L'eau consommée pour le lavage des mains, des dents et de l'évier représente la majorité du complément.

La pollution et l'épuration de l'eau

En utilisant l'eau potable pour nos différents usages domestiques, nous y introduisons différents polluants et nous la transformons en eau usée.

Avant d'être rejetée dans le milieu naturel, l'eau usée doit être épurée. Pour ce faire, elle transite par un réseau d'assainissement puis une station d'épuration (assainissement collectif) ou par une fosse septique (assainissement autonome).

Coûts unitaires			**Coûts annuels** (pour une famille de 4 personnes)		**€/an**
Prendre un bain =	200 l	0,60 €	A raison d'un bain/pers/semaine =	41,6 m^3/an	124,80
Prendre une douche =	40 l	0,12 €	A raison d'une douche/pers/tous les 2 jours =	28,8 m^3/an	86,40
Laver la voiture =	100 l	0,30 €	A raison d'un lavage/mois/voiture dans 1 famille à 2 voitures =	2,4 m^3/an	7,20
Faire tourner le lave-linge =	80 l	0,24 €	A raison d'une machine tous les 2 jours =	14,4 m^3/an	43,20
Faire tourner le lave-vaisselle =	20 l	0,06 €	A raison d'un lavage de vaisselle tous les 2 jours =	3,6 m^3/an	10,80
Tirer la chasse d'eau =	10 l	0,03 €	A raison de 6 chasses/j/pers =	87,6 m^3/an	262,80
Faire un arrosage de pelouse =	300 l	0,90 €	A raison d'un arrosage matin et soir 10 j/an =	6,0 m^3/an	18,00
Remplir une piscine hors sol =	25 000 l	75,00 € (Ø 5 m - H : 1,20 m)	A raison de 2 vidanges et remplissages/an =	50,0 m^3/an	150,00

Fonctionnement d'une station d'épuration :

L'eau usée subit une série de pré-traitements. Grâce à un dégrilleur, désableur puis déshuileur, on retire respectivement les objets les plus gros (bois, papiers, plastiques, chiffons...), le sable puis les corps gras (huiles et graisses). L'eau est ensuite débarrassée des matières en suspension les plus lourdes (boues) dans un décanteur primaire.

L'eau usée fait ensuite l'objet d'un traitement biologique complexe. Elle est déversée dans un grand bassin composé de deux zones bien distinctes. La première est privée d'oxygène (zone d'anoxie) et a pour but de mettre l'eau en présence de bactéries qui vont transformer les nitrates (NO_3^-) en azote gazeux (N_2). L'eau passe ensuite dans la seconde partie du bassin dite aérée où d'autres bactéries digèrent la matière organique en consommant de l'oxygène. En sortie de ce grand bassin appelé bassin de boues activées, l'eau est dirigée vers un clarificateur. Son rôle est de séparer les boues qui se déposent au fond et de produire une eau épurée qui s'écoule en surface par débordement.

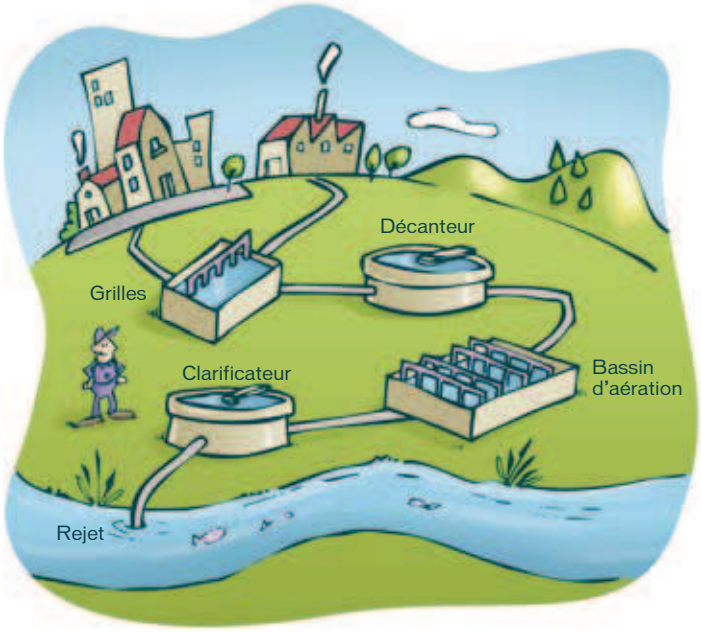

Fonctionnement d'une fosse septique :

Les eaux usées de la maison sont dirigées vers une fosse septique (de 3 à 4 m^3) enterrée. A l'intérieur et en l'absence d'oxygène, des bactéries dégradent la pollution. A chaque déversement d'eau usée dans la fosse, l'eau en excès est dirigée vers un réseau d'épandage souterrain composé de drains perforés. L'eau est alors traitée grâce au pouvoir épurateur du sol.

Les stations d'épuration et les fosses septiques sont des équipements performants mais ils rejettent toujours une partie de la pollution des eaux usées dans le milieu naturel !

De plus, le travail de ces équipements pour rejeter une eau épurée dans le milieu naturel est d'autant plus difficile que la charge (débit et quantité de pollution) que nous leur destinons est importante.

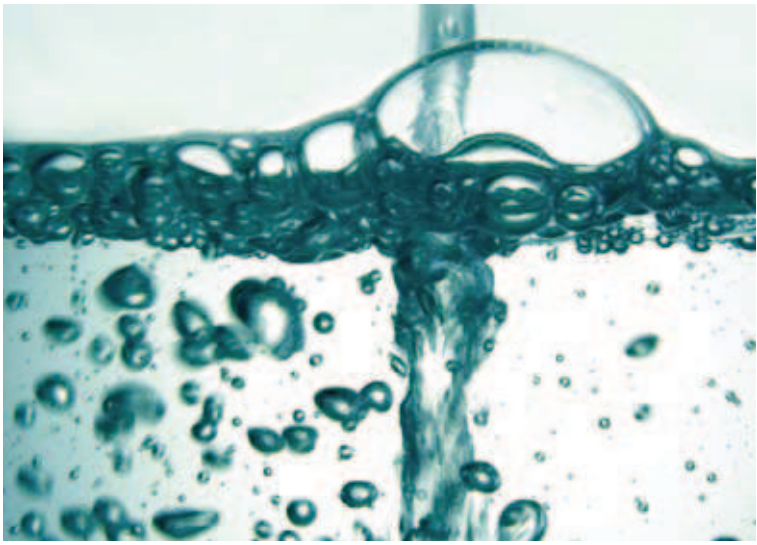

Alors maintenant, j'agis en écocitoyen

Je réduis et je raisonne ma consommation d'eau potable

L'eau potable n'est pas une ressource inépuisable. Elle pourrait venir à nous manquer plus rapidement qu'on ne le croit. Les modifications du climat et les récents épisodes de sécheresse sont là pour nous le rappeler.

Gestes concrets

- Pour me laver, **je privilégie systématiquement la douche plutôt que le bain**. Cela me permet d'économiser 160 l d'eau et 0,48 € à chaque fois. Installer un robinet thermostatique dans ma douche me permet d'atteindre directement la température que je désire sans avoir à la régler manuellement à l'aide d'un robinet classique en gaspillant au passage au moins 1 litre d'eau à chaque fois.

- D'une manière générale, **je ferme les robinets lorsque je n'ai pas besoin d'eau**. C'est valable lorsque je me brosse les dents, je me lave les mains, je me savonne sous la douche ou je me rase. Pour un robinet dont le débit moyen est de 15 l/min, je gaspille 2,5 l en 10 secondes si je le laisse ouvert.

- **Je ne mets en marche mon lave-vaisselle que lorsqu'il est plein et j'évite de faire tourner mon lave-linge en demi charge** car la quantité d'eau consommée est quasiment la même en demi ou pleine charge.

- **J'installe un aérateur sur mes robinets** qui permet de diviser par deux ma consommation. Cet appareil substitue une partie du débit d'eau par de l'air tout en gardant la même efficacité du jet.

- Plus d'1/3 de la consommation d'eau potable d'un ménage provient des chasses d'eau. Pour réaliser d'importantes économies, je place une bouteille d'eau (pleine et fermée) dans le compartiment de la chasse ou j'installe une chasse à 2 vitesses permettant de choisir entre 5 l ou 10 l voire 3 l ou 6 l.

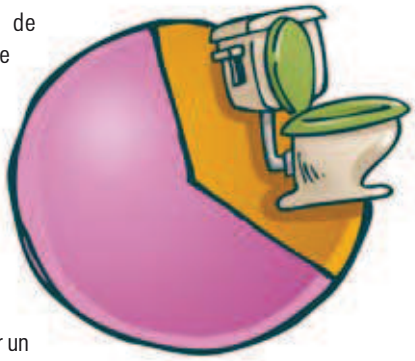

- Je repère et je répare systématiquement les fuites en remplaçant les joints ou éléments défectueux.
  A titre d'exemples :
  - 1 goutte à goutte sur un robinet représente 4 l/h d'eau potable perdue et 35 m^3/an (soit 105 €)
  - 1 filet d'eau sur un robinet représente 63 l/h d'eau potable perdue et 550 m^3/an (soit 1655 €)
  - 1 WC qui suinte représente 30 l/h d'eau potable perdue et 260 m^3/an (soit 790 €)
  - 1 WC qui coule de façon continue représente 80 l/h d'eau potable perdue et 700 m^3/an (soit 2100 € !)

- Pour savoir si mes installations comportent des fuites, je fais un relevé précis du compteur d'eau le soir avant le coucher et je le compare à celui du lendemain matin en m'assurant qu'aucun appareil n'aura fonctionné ou qu'une chasse d'eau n'aura été tirée entre temps. Si le compteur a bougé, je cherche la fuite et je la répare ! Les grandes enseignes du bricolage vendent non seulement les joints appropriés mais fournissent aussi les conseils et les guides pratiques pour expliquer comment remplacer les joints et réparer vos fuites.

- **Je limite mes consommations d'eau pour les usages extérieurs** à la maison en particulier l'arrosage et le nettoyage. Pour le lavage de la voiture, je privilégie le nettoyeur haute pression qui utilise 50 l au lieu de 100 l pour un lavage manuel. Je réalise l'arrosage du jardin et de la pelouse en quantité raisonnable uniquement le matin ou le soir. J'utilise ainsi 2 fois moins d'eau pour un même résultat puisque l'évaporation est minimale au lever et au coucher du soleil. L'installation d'un système d'arrosage goutte à goutte permet d'arroser automatiquement et avec économie. Le binage (qui consiste à retourner en surface et ameublir le sol avec un outil de jardinage) autour du pied des arbres et arbustes permet à l'eau de rapidement pénétrer et alimenter leurs racines.

- **Je récupère l'eau de pluie** au bas de mes descentes d'eau pluviale (les grandes enseignes du bricolage proposent des kits d'installation et différents dispositifs de récupération) et je l'utilise pour arroser les plantes, nettoyer les abords ou laver la voiture gratuitement.

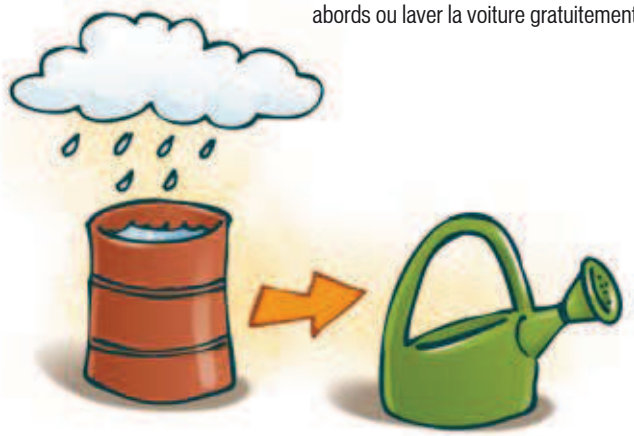

- L'eau potable qui coule du robinet a été traitée et répond à des normes de potabilité et de qualité exigeantes. La commune (communauté de communes ou agglomération) exerce de nombreux contrôles et peut me communiquer les dernières analyses pratiquées.
  Je n'hésite pas à boire l'eau du robinet !
  Elle ne coûte que 0,3 centime du litre au lieu de 30 centimes (soit 100 fois plus) pour les eaux en bouteille. L'eau du robinet est cependant une denrée alimentaire comme les autres. Elle doit être conservée dans un récipient fermé et consommée dans les 2 jours. Quant à son odeur de chlore parfois perceptible, un simple passage au réfrigérateur de quelques heures l'en débarrasse. L'eau du robinet m'apporte 20 à 30 % des besoins quotidiens en calcium et en magnésium. Se croire obligé d'acheter les eaux en bouteilles pour les trouver est une erreur car ces sels minéraux sont bel et bien dans l'eau du robinet !

Je réduis la pollution de l'eau

Afin d'avoir un impact minimum sur le cycle de l'eau, nous devons chacun à notre niveau limiter notre consommation mais également rendre l'eau consommée au milieu naturel la moins polluée possible.

Pour y parvenir, il faut éviter de transférer dans l'eau les polluants suivants :

- la matière organique qui consomme beaucoup d'oxygène pour être dégradée dans le milieu récepteur,
- les phosphates et les nitrates qui provoquent une prolifération d'algues dans le milieu récepteur (eutrophisation),
- les virus, bactéries et produits toxiques, qui perturbent la vie des organismes présents dans le milieu naturel allant jusqu'à provoquer leur mort soit à court terme, soit à plus long terme par accumulation dans les chaînes alimentaires.

Gestes concrets

- **J'évite la mousse !** Lors du lavage des sols, je réduis la dose de détergent afin d'éviter des consommations excessives d'eau pour le rinçage ou mieux, je privilégie l'utilisation d'un détergent sans rinçage. Pour le lavage du linge en machine, j'utilise systématiquement les lessives sans phosphate. Je privilégie également les produits de lavage respectueux de l'environnement, biodégradables et à base d'agents nettoyants végétaux.

- **J'évite l'emploi de produits agressifs** (détartrants, décapants...) et j'emploie des méthodes douces comme le vinaigre pour enlever le tartre ou encore des méthodes manuelles (avec un grattoir ou du papier de verre) pour enlever une couche de peinture.

- **J'évite les détachants** pour textiles en tout genre et j'utilise les recettes de nos grands-mères qui permettent de détacher en douceur les textiles. A titre d'exemple, pour éliminer une tache de cerise, il suffit de laver à l'eau savonneuse, d'imbiber la tache qui reste avec du lait, de laisser agir une à deux heures puis de bien rincer.
  D'autres exemples sont disponibles sur www.ecoconso.be.

▶ **Je ne jette pas n'importe quel produit dans l'évier**, les toilettes ou les égouts. Je rapporte systématiquement à la déchetterie les restes de nettoyants, dégrippants, décapants, peintures, solvants, huiles de vidange, huiles de friture. Les stations d'épuration et les fosses septiques ne sont absolument pas conçues pour traiter ce type de polluants. Je rapporte donc systématique ces déchets en déchetterie !

Rejeter dans un réseau d'assainissement un produit contenant un pictogramme de danger (voir rubrique « les achats ») perturbe gravement le fonctionnement des stations d'épuration. Les produits peuvent tuer les bactéries chargées de traiter la pollution et s'accumuler dans les boues qui contaminent les sols en cas de valorisation en épandage agricole. Chaque année, les vidanges sauvages de voitures contaminent les sols puis les nappes phréatiques ou directement des eaux de surface. L'huile de vidange est un produit dangereux à rapporter dans un garage ou une déchetterie. Un seul litre d'huile contamine une surface de plus de 10 000 m^2 d'eau en s'étalant sur toute sa surface et provoque la mort de la faune et de la flore en empêchant toute oxygénation.

▶ **Je jardine écologiquement**. Le jardinage incite à acheter de nombreux produits tels que désherbants, engrais, fongicides, insecticides, pesticides... Ces produits ne sont pas inoffensifs pour les sols, la ressource en eau et la santé. Je respecte scrupuleusement les consignes de manipulation et les doses prescrites par les fabricants (certains jardiniers amateurs appliquent des doses 10 fois supérieures à celles des agriculteurs pour un résultat équivalent). Je vide sur les surfaces traitées les eaux de rinçage du pulvérisateur et je ne les jette en aucun cas dans les canalisations ou à l'égout. Je préfère systématiquement aux engrais chimiques, les engrais naturels ou mieux encore le compost. Pour résumer l'ensemble des bonnes pratiques, l'AREL a édité un guide du jardinage écologique à télécharger depuis son site Internet www.arel.asso.fr.

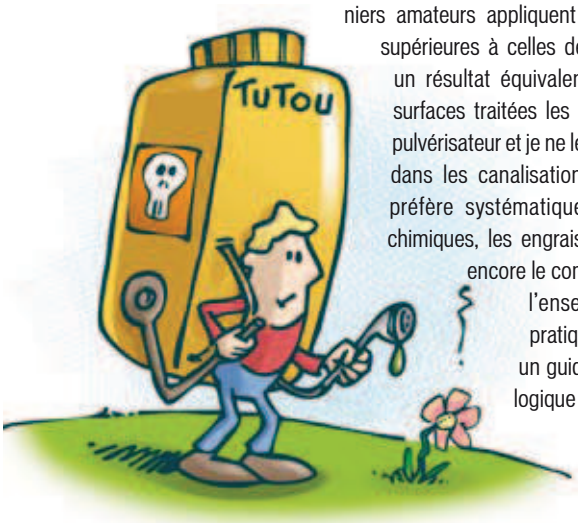

▶ **Je fais régulièrement vidanger ma fosse septique** (au pire tous les 5 ans) pour garder une épuration efficace. Je ne pratique jamais de branchement sauvage sur un égout ou un réseau d'eau pluviale. Ces interventions doivent répondre à des règles techniques précises et se faire après autorisation de la mairie.

Coupe transversale d'une fosse septique

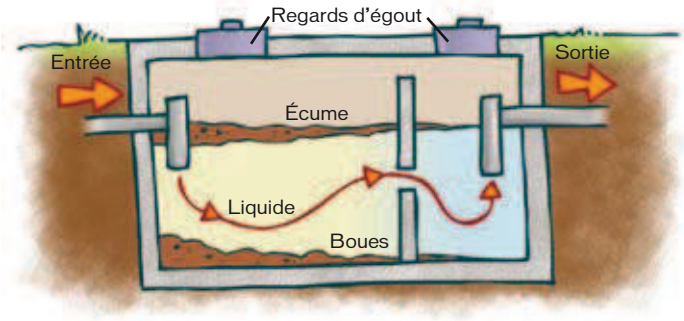

▶ **Je protège mes canalisations contre le tartre**. Ce dernier provient de la chaleur qui transforme le calcium et le magnésium présents dans l'eau en calcaire. Le tartre est responsable de surcoûts car il se dépose sur les résistances et oblige à chauffer d'avantage pour produire de l'eau chaude. Il impose d'utiliser des quantités plus importantes de lessive et de poudre à laver et il réduit au final la durée de vie des canalisations et des appareils (chauffe-eau, lave-linge, fer à repasser...).
Le tartre doit être traité si la dureté de l'eau est supérieure à 30° TH (1° TH correspond à 1 g de calcium/m^3 d'eau). Pour ce faire, l'installation d'un adoucisseur d'eau est une solution mais elle consomme de l'énergie ainsi que des quantités de sel et d'eau non négligeables.
Il existe maintenant des appareils antitartre magnétiques ou électroniques qui fonctionnent sans entretien et avec des consommations électriques très faibles (il est impératif de consulter dans ce domaine les revendeurs spécialisés).

Pour aller plus loin...

Je prolonge mes bonnes habitudes sur le lieu de travail, en vacances ou lors des loisirs :

Si nous prenons de bonnes habitudes en matière de réduction de consommation et de pollution d'eau à la maison, nous devons faire de même sur notre lieu de travail, en vacances ou lors de nos loisirs.

Gestes concrets

▶ Je ferme tous les robinets sur mon lieu de travail y compris lorsque je me savonne les mains. Je peux proposer à mon entreprise d'installer des systèmes d'économie d'eau comme les chasses d'eau à double vitesse ou encore les robinets d'eau automatiques. Je signale immédiatement les fuites au service en charge de la maintenance et de l'entretien pour prévoir une réparation dans les plus brefs délais.

- Je pense technologies propres. Dans de nombreuses entreprises, il est possible de traiter l'eau de procédé et de la recycler afin d'économiser la ressource en eau. Les investissements nécessaires peuvent être financés par le Conseil Régional de Lorraine, l'ADEME ou encore l'Agence de l'eau.

- Lors de mes vacances ou loisirs, je ne jette rien sur le sol, dans les cours d'eau ou dans des puits sous peine de polluer directement la ressource en eau. Je rapporte systématiquement mes déchets à domicile pour les trier et les déchets dangereux solides ou liquides à la déchetterie.

- Sur mon lieu de travail et particulièrement en milieu industriel, je vérifie que la production de déchets n'a pas d'impact sur la ressource en eau. Je m'assure que les déchets dangereux sont stockés sur des plateformes de rétention et j'élimine les déchets via des prestataires spécialisés conventionnés par les Agences de l'eau. Je peux proposer des solutions pour diminuer les rejets liquides dans le milieu naturel en adaptant ou modifiant les procédés, en construisant un dispositif de traitement des rejets, en signant une autorisation de rejets avec la collectivité responsable de l'assainissement.
  Je n'hésite pas à prendre contact avec les Agences de l'eau qui informent et aident à protéger la ressource en eau.

Je me documente pour plus de renseignements :

Pour obtenir plus de renseignements, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse peut être contactée.
Elle dispose également d'un centre documentaire.

Agence de l'eau Rhin - Meuse

« Le Longeau »
Route de Lessy - BP 30019
57161 Moulins-Lès-Metz Cedex
Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85

www.eau-rhin-meuse.fr

Les résultats des derniers contrôles pratiqués sur l'eau potable du robinet sont à demander auprès de la commune, communauté de communes ou agglomération.

De nombreux sites sur Internet proposent diverses informations généralistes sur l'eau, en particulier celui du Centre d'Information d'Eau : www.cieau.com

Je prends conscience par une visite :

Rien de tel que la visite d'une usine de production d'eau potable et d'une station d'épuration pour comprendre les problématiques spécifiques à l'eau. Ces équipements permettent de visualiser les enjeux et les quantités d'eau sur lesquelles il est nécessaire d'intervenir.
Je me renseigne auprès de la commune (ou structure intercommunale) pour connaître les possibilités de visite ou je prends contact avec les grandes agglomérations lorraines qui organisent des visites périodiques de leurs équipements (usine de production d'eau potable et station d'épuration).